



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2021

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance ordinaire du 15 septembre 2021, le règlement numéro 333-2021, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé (règlement numéro 241-2009).

QUE ce règlement est officiellement entré en vigueur le 16 novembre 2021, soit le jour de la notification par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation attestant que le règlement numéro 333-2021 respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de chacune des municipalités situées sur le territoire de la MRC ainsi qu'à celui de la MRC du Rocher-Percé, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Chandler, ce 9^e jour du mois de décembre 2021 (09-12-2021)

A handwritten signature in blue ink, reading "Christine Roussy". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline.

Christine Roussy
Directrice générale et secrétaire-trésorière